Pour des millions de femmes du nord du Ghana, le karité constitue une source de revenus vitale Pourtant, la grande majorité d'entre elles ne disposent d'aucun droit officiel sur ces arbres qu'elles protègent depuis toujours. Face à la pression foncière croissante et aux lacunes persistantes des politiques publiques, les femmes, tout comme la ressource elle-même, se retrouvent dans une situation de vulnérabilité grandissante.

C’est dans ce contexte que près de 100 acteurs clés se sont réunis à Tamale, en décembre dernier, pour un atelier consacré au renforcement du régime foncier des femmes par la cartographie du karité. L'événement a rassemblé des représentants du gouvernement, du secteur privé, des coopératives de productrices et des chefs traditionnels. Couvrant le Ghana, le Togo et le Bénin, ce projet pilote ambitieux vise à géolocaliser 90 000 arbres à karité sur 2 000 hectares, à les rattacher à 9 000 transformatrices et à faire progresser le dialogue politique. Au cours des échanges, le Chef Professeur Yakubu, figure respectée de la zone traditionnelle de Zugu et gardien des terres communautaires, a lancé un avertissement solennel : c’est l’existence même du karité qui est menacée.

« Depuis des générations, le karité se peuple paisiblement nos paysages, nourrissant les familles, assurant la subsistance des femmes et soutenant une industrie mondiale qui pèse des milliards de dollars. Pourtant, malgré sa valeur inestimable, le karité reste le grand oublié des processus décisionnels, des cadres politiques et des priorités d'investissement», . a-t-il déploré. « On parle du cacao, on parle du bois d'œuvre, mais le karité, cet arbre qui a permis la survie de nos mères et de nos grands-mères, a été laissé pour compte. »

En Afrique de l'Ouest, près de 16 millions de femmes rurales dépendent du karité. Principales gardiennes des parcs agroforestiers, elles collectent les fruits, transforment les amandes et produisent ce beurre qui s'exporte des zones rurales vers les marchés internationaux. Or, comme l'a souligné le Professeur Yakubu, ces femmes ne détiennent souvent aucun titre de propriété, ni sur la terre, ni sur les arbres qu'elles exploitent. Si leur labeur soutient l'économie locale, leurs droits, eux, demeurent invisibles.

Le chef coutumier a exposé sans détour les conséquences de cette invisibilité. Sans sécurité foncière, les femmes ne peuvent se projeter dans l'avenir. Elles hésitent à investir dans des équipements de transformation plus performants, des infrastructures de stockage ou dans la régénération des parcs. Et à mesure que le changement climatique, la déforestation et la conversion des terres s'intensifient, les parcs à karité, piliers de millions de foyers, sont de plus en plus menacés.

« Ce n’est pas seulement un problème environnemental », a-t-il martelé. « C’est une question de justice. »

Le Professeur Yakubu a salué le projet de cartographie et son tableau de bord numérique, qualifiant cette initiative d'innovation opportune. Elle reconnaît enfin le karité pour ce qu'il est : une ressource stratégique et non un simple élément du décor. En cartographiant numériquement plus de 18 000 arbres et en reliant ces données à plus de 3 500 transformatrices, le projet apporte une visibilité et des données probantes à un secteur trop longtemps resté dans l'ombre. Il jette les bases de politiques éclairées, d'une meilleure planification de l'utilisation des terres et de réformes juridiques garantissant aux femmes des droits sur les arbres qu'elles protègent.

Mais son message allait bien au-delà des éloges ; c'était un véritable appel à l'action. Il a exhorté les chefs traditionnels, les institutions gouvernementales et les partenaires au développement à réévaluer la place du karité, non seulement sur le plan culturel, mais aussi économique et politique. Les femmes étant au cœur de cette chaîne de valeur, il est impératif de mettre en place des systèmes qui sécurisent leurs droits fonciers et leur offrent de réelles perspectives de croissance.

«Les rapports ne suffiront pas à apporter le développement », a-t-il averti. « Le changement se concrétisera lorsque nous utiliserons ces données pour amender les lois, influencer les politiques et protéger ce qui appartient véritablement à notre peuple. »

Le karité ne peut plus être considéré comme une ressource secondaire. Il est essentiel aux moyens de subsistance ruraux, à l’autonomisation des femmes, à la lutte contre le changement climatique et au commerce régional.

À propos du projet

Le projet « Renforcement des droits fonciers des femmes grâce à la cartographie du karité », lancé en septembre 2025 par l’Alliance Globale du Karité (AGK) en partenariat avec Farmerline, New Markets Lab (NML), Land Facility et Level4International, vise à consolider les droits fonciers et l'accès aux ressources arboricoles pour les femmes du Ghana, du Togo et du Bénin.

Financé par le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO), ce projet cartographie numériquement les parcs à karité, relie les données foncières aux collectrices et analyse les vides juridiques existants. Cette initiative soutient plus de 16 millions de femmes de la filière grâce à un tableau de bord en accès libre

sur les droits fonciers et à une feuille de route régionale. L'objectif : permettre un déploiement à grande échelle pour favoriser l’harmonisation des politiques, un commerce respectueux du climat et la résilience économique.